

Financement

Le financement maximum est normalement de 50 000 \$ par projet par année. La contribution peut représenter jusqu'à 85 % des frais du projet. On attend du requérant qu'il finance le reste grâce à des fonds de contrepartie ou à d'autres types d'aide du secteur privé ou d'autres sources fédérales ou provinciales.

Toute contribution est assujettie aux conditions habituelles d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada.

Les dépenses admissibles peuvent comprendre:

- les frais de déplacement (réels et raisonnables);
- les frais de télécommunication (p. ex. téléphone, télécopieur);
- les frais de traduction et d'interprétation;
- les frais de production (p. ex. dactylographie, copie, temps d'ordinateur);
- les traitements d'adjoints à la recherche;
- dans certaines circonstances, un modeste honoraire pour le chercheur;
- la location d'un bureau et d'espace à une foire commerciale.

Le Fonds ne peut servir à financer l'achat de matériel ou de logiciels ou à payer le salaire d'un chercheur ni directement, ni en remboursant son salaire habituel.

Total des crédits du Fonds d'éducation internationale Asie-Pacifique :

1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
300 000 \$	300 000 \$	350 000 \$	500 000 \$